

Résumé de l'intervention de François Gauthier à l'Assemblée générale

Le président délégué François Gauthier, est intervenu pour rappeler les initiatives prises en 2025 et confirmer les propos du président sur la fragilité de la situation actuelle. Il a fait part de sa déception quant au fait que l'association soit restée bien seule dans ses efforts de recherche d'une solution de financement des travaux d'urgence et de son interrogation sur le niveau de soutien que la population locale souhaite apporter à la sauvegarde de l'abbaye. Il a noté que les rangs de l'association restaient dégarnis alors même que les enjeux de développement local ne pouvaient être ignorés. Il a reconnu que nous n'avions pas su en convaincre suffisamment les habitants d'Archigny et du voisinage, ce qui nécessiterait peut-être une action d'information à leur attention. Les représentants des associations acadiennes sont restés de leur côté très peu ouverts à une coopération avec notre association, alors même que l'abbaye continue d'être inscrite dans le circuit de visites proposé aux touristes canadiens.

Pour ces raisons, et dans le contexte déprimé des soutiens publics, il était plus nécessaire que jamais de maintenir, au moins pour les abords, l'attractivité du site avec la relance du chantier d'aménagement du jardin du cloître, la tonte des pelouses et l'entretien du verger; La fenêtre de l'abbatiale devait aussi être réparée pour éviter l'intrusion d'oiseaux. C'est une petite intervention que la mairie devrait pouvoir effectuer. Dans le même esprit, il apparaît maintenant prioritaire de restaurer les panneaux pédagogiques devenus illisibles et dont l'état déplorable donne une très mauvaise impression aux visiteurs. Ils en tirent un sentiment d'abandon qui dessert notre cause.

Mandat est donné à M. Fromonteil de recueillir des devis pour la remise en état des panneaux.

Enfin le président délégué expose l'hypothèse nouvelle, et intéressante, d'installer sur le site une « résidence d'artiste », selon le modèle déjà en vigueur dans de nombreux territoires et dans la formule préconisée par le Ministère de la Culture. Il note que plusieurs résidences existent en Nouvelle-Aquitaine; mais une seule dans la Vienne (à Poitiers). Il n'y en a pas en territoire rural, ce qui n'est pas normal. La formule est de surcroît assez souple et on pourrait tout à fait concevoir par exemple l'accueil en résidence d'un scientifique (naturaliste, écologue) au lieu d'un artiste, compte tenu des caractéristiques du site. Cette formule présente enfin l'avantage, si elle se concrétisait, d'être moins coûteuse en termes d'investissement et de ne pas exposer le site une fois aménagé à une sur-fréquentation impliquant nuisances et travaux de voirie. En termes d'image enfin, elle serait très gratifiante pour l'abbaye. Le président délégué demande que cette piste soit approfondie et présentée aux éventuels acquéreurs et aux élus.

Enfin et dernier point je ne serai dans la Vienne en juin que du 17 au 20.